

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 18 décembre 2012 à 20h00 heures au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Inès Pontiroli, Lynne Beaton, Brian Middlemiss, Roger Larose et Tom Howard.

Également présent : M. Sylvain Bertrand, directeur général et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

La séance débute à 20h00.

12-12-1396

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 11-12 relatif à l'adoption du budget pour 2013 ainsi que l'imposition des taxes et compensations en 2013 Budget triennal
4. Période de question du public
5. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

12-12-1397

ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-12 RELATIF À L'ADOPTION DU BUDGET POUR 2013 AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS EN 2013 BUDGET TRIENNAL

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du conseil le 11 décembre 2012 par le maire, M. Edward McCann;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Edward McCann
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Adopter le budget municipal pour l'année 2013 comme suit :

	Activités de fonctionnement	Activités d'investissement
Revenus	6 323 779,00\$	0
Charges	6 697 797,00\$	161 200,00\$
Total des affectations et autres	(374 018,00) \$	161 200,00\$
Total des charges nettes	6 323 779,00\$	0

ARTICLE 2 Pour l'exécution de ce budget, les taxes foncières générales (à taux variés), les taxes pour investissement, emprunts et autres, les taxes de services et les compensations seront imposées selon la grille qui suit :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	2013 Taux du 100\$
Immeuble non-résidentiel	0.5850
Immeuble 6 logements et +	0.5850
Terrain vague	0.5850
Immeuble résiduel	0.5850
Agricole	0.5850
Industriel	0.5850
	0.5850
TAXES POUR EMPRUNTS À L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ	
Emprunt lagunes 25%	0.0008
Emprunt Freightliner #24	0.0025
Emprunt - Pavage - chemins	0.0251
Emprunt niveleuse #111	0.0049
Emprunt International #28	0.0031
Hôtel de ville	0.0034
Emprunt – pavage Omkar et DuMarquis	0.0005
Total	0.0404

Les fiches compensables seront facturées au taux de :	0.5850
Les compensables aux fins d'emprunts :	0.0404
Total pour compensables	0.6254

TAUX DE TAXES DE SECTEUR - EMPRUNTS	Taux du 100 \$
EMPRUNT LAGUNES 75%	0.0557
REMBOURSEMENT EMPRUNT – PAVAGE (Chemin Lavigne)	0.0283
EMPRUNT – PAVAGE (Chemins Davis et Soulières)	0.0353
EMPRUNT – PAVAGE (Chemins Cedarvale, Adrien-Renaud, de la Détente, Cr. Renaud)	0.0167

EMPRUNT – PAVAGE (Chemins Panorama, McCaffrey)	0.0233
EMPRUNT – PAVAGE (Chemin Omkar)	0.0240
EMPRUNT - PAVAGE (Chemin Du Marquis)	0.0205
Total du taux sur évaluation	0.2039
	Coût par unité
EMPRUNT – eau potable Quyon – terrain vacant	81,96 \$
EMPRUNT – eau potable Quyon – résidentiel	96,43 \$
EMPRUNT – eau potable Quyon – petit commerce	110,89 \$
EMPRUNT – eau potable Quyon – gros commerce	163,93 \$

SOMMAIRE DES TAXES DE SERVICES POUR 2013

EAU	Coût par unité
EMPRUNT – Eau potable – résidentiel	257,83 \$
EMPRUNT – Eau potable– petit commerce	294,45 \$
EMPRUNT - Eau potable - gros commerce	437,98 \$
ÉGOUTS	Coût par unité
Égouts	179,20 \$
Égouts petit commerce	204,92 \$
Égouts gros commerce	304,83 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES:	Coût par unité
Ordures - résidentiel	230,17 \$
Ordures - résidentiel-commerce	256,32 \$
Ordures - petit commerce	268,61 \$
Ordures - gros commerce	325,08 \$
Récréa-hébergement	294,72 \$

MODE DE PAIEMENT

ARTICLE 3 Les modalités de paiement des taxes et des compensations prévues au présent règlement sont les suivantes :

- 1) tout compte de taxes ou de compensations dont le total n'atteint pas 300,00\$ **le compte doit être payé en un seul versement le 1^{er} mars 2013.**
- 2) tout compte de taxes ou de compensations dont le total atteint ou est supérieur à 300,00\$ **le débiteur a le droit de payer, à son choix, en un ou trois versements comme suit :**

Trois versements égaux :

- le premier versement doit être payé pour **le 1^{er} mars 2013**
- le deuxième versement doit être payé pour **le 1^{er} juin 2013**
- le troisième versement doit être payé pour **le 1^{er} octobre 2013**

ARTICLE 4 Les taxes et compensations seront payables au bureau du directeur général sis au 2024 Route 148, Pontiac.

TAUX D'INTÉRÊTS

ARTICLE 5 Tous les comptes à la municipalité portent intérêt à un taux de **TREIZE POURCENT (13%)** par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel ils doivent être payés. Cependant, seuls les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêt.

ARTICLE 6 Conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, ce Conseil décrète l'application d'une pénalité n'excédant pas .5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année sur les comptes de taxes passé du.

CHÈQUES SANS PROVISION

ARTICLE 7 Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière, des frais d'administration de **VINGT DOLLARS (20,00\$)** seront réclamés au tireur du chèque en sus des intérêts exigibles.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division.

12-12-1398

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal que le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Edward McCann

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE, par ces motifs, ce Conseil adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2013, 2014 et 2015, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes.

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC - MUNICIPALITY OF PONTIAC

2013-2014-2015

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
TRIENNAL PROGRAM

		2013	2014	2015	Mode de financement / Financing method
Sécurité Incendie	Auto Pompe - Tanker	300 000			Emprunt / loan
	Cube Van	120 000			Emprunt / loan
	Système communication/ Communication system		60 000		Budget d'opération / Operational budget
VOIRIE - Roads	Pavage chemin Stanton/ Paving Stanton road	100 000			Emprunt / loan
	Pavage Papineau / Paving Papineau	125 000			Emprunt / loan
	Chemin de la Montagne	245 000			Emprunt-Fond carrières et sablères/ loan – Sandpits and quarries
	Pavage chemin Braun / Paving Braun road	50 000			Fond de roulement ou Carrières & sablères / Working fund or sandpits & quarries
	Pavage Projet Lusk/ Paving – Lusk project	200 000			Carrières et Sablères 50% & Citoyens / Quarries and sandpits 50% & citizens
	Chemins Lac Beauclair & Joanisse / Lac Beauclair & Joanisse roads (0.8 km long x 6 m large)	80 000			50/50 Municipalité- secteur / 50/50 Municipality - Sector
	Chemin Beaudoin / Beaudoin road (1km long x 6 m large)	100 000			50/50 Municipalité- secteur / 50/50 Municipality - Sector
	Achat camion / Truck purchase		75 000		Fond de roulement et octroi / Working fund and grants
	Pavage rues Smith et Bristol/ Paving Smith and Bristol roads		29 500		50/50 Municipalité- secteur / 50/50 Municipality - Sector
	Pavage chemin Hammond / Paving Hammond road		100 000		Emprunt / loan
	Achat camion tandem - Tandem Truck			100 000	Emprunt / loan
	Niveleuse / Grader			300 000	Emprunt / loan
	Chemin Julie / Julie road	50 000			50/50 Municipalité- secteur / 50/50 Municipality - Sector
Loisirs / Recreation	Rampe de mise à l'eau / Boat launch		50 000		Fond de roulement et subvention / Working fund and grants
	Centre multifonctionnel	1 200 000			Relevé de fonds par la Communauté /Community fundraising 150,000 + Municipalité(y) 250,000+ Gouvernement / Provincial & Federal

					Government 400,000 chacun/each
Hygiène du milieu/ Public hygiene	Projet terra Tube <i>project</i>	1 500 000			Emprunt / <i>loan</i>
	TOTAL	4 070 000	314 500	400 000	

Adoptée

12-12-1399

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 heures ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».